

Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative

Estimation indépendante du coût d'une mesure budgétaire indiquée dans le Budget 2021 du gouvernement fédéral. La liste des coûts prévus par le DPB pour la mise en œuvre des mesures mentionnées dans le Budget peut être consultée sur [son site Web](#).

Date de publication : 2021-06-23

Titre abrégé : Prêts sans intérêt pour rénovations résidentielles

Description : Cette mesure offre aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs admissibles des prêts sans intérêt d'une valeur pouvant atteindre 40 000 \$ pour effectuer des rénovations résidentielles profondes recommandées par une évaluation ÉnerGuide de l'efficacité énergétique autorisée.

Cette mesure s'appuie sur un programme présenté dans l'*Énoncé économique de l'automne 2020*, qui visait à financer jusqu'à un million d'évaluations de l'efficacité énergétique et à offrir jusqu'à 700 000 subventions pouvant atteindre 5 000 \$ à des propriétaires pour qu'ils puissent effectuer des améliorations éconergétiques résidentielles.

Données de base :	Variable	Source
	Profil de versement de prêt	Subventions du Programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons; Comptes publics du Canada 2008 à 2012
	Taux de carence de paiement	Association des banquiers canadiens, nombre de prêts hypothécaires en souffrance de 2011 à 2020
	Frais d'intérêts	Prévisions économiques et financières du DPB
	Coûts de fonctionnement	Innovation, Science et Développement économique Canada; Rapport d'évaluation de 2019 du Programme de financement des petites entreprises du Canada

Estimation et méthode de projection : Le montant total des prêts sur la période de cinq ans du programme a été calculé à partir du profil de trésorerie annoncé, déduction faite des dépenses de fonctionnement et de versement de prêt. Les montants annuels des prêts ont été estimés à partir du profil de participation au Programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons pour les exercices 2008 à 2012. Nous avons supposé que le remboursement des prêts serait réparti uniformément sur une période de 10 ans, et que les paiements débuteraient exactement un an après la date du prêt initial.

Les frais d'intérêts payés par le gouvernement ont été calculés à partir des montants prévus de prêts impayés et d'une moyenne pondérée des projections du DPB relativement aux taux des obligations à 10 ans et des bons du Trésor de 90 jours du Canada. Les coûts associés aux provisions pour pertes sur prêts ont été calculés à partir d'une moyenne sur 10 ans du taux

de carence de paiement sur les prêts hypothécaires, et ces coûts ont été répartis uniformément au cours de la période de remboursement du programme.

Les coûts de fonctionnement ont été calculés à partir du ratio entre les coûts de fonctionnement et les coûts associés aux prêts du Programme de financement des petites entreprises du Canada. Nous avons supposé que les coûts d'administration additionnels seraient minimales par rapport aux autres catégories de coût.

Sources de l'incertitude : Les profils de versement de prêt et de coûts de fonctionnement ont été calculés à partir des données historiques de programmes semblables. Nous avons supposé que les taux de carence de paiement seraient comparables aux taux historiques de carence de paiement des prêts hypothécaires. Les frais d'intérêts totaux sont sensibles aux fluctuations du coût d'emprunt du gouvernement.

Préparée par : Christopher E. Penney <Christopher.Penney@parl.gc.ca>

Coût de la mesure proposée

En millions de \$	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Coût total	24	16	56	95	98

Renseignements supplémentaires

En millions de \$	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Années suivantes
Frais d'intérêts	-	2	13	38	65	321
Provisions pour pertes sur prêts	-	-	-	1	2	8
Coûts de fonctionnement	24	14	42	56	31	26

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.
- « - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2021